

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_167**

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : jeudi 6 octobre 2022

**OBJET : MISE A JOUR CONTRAT DE  
REPRISE PLASTIQUES - FEDEREC**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

**Résultats du vote :**

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

**Pouvoirs :** Eric L'HERITIER à Claude COUX, Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER

**CONSIDÉRANT** le contrat de reprise des plastiques sortis du centre de tri conclu entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC)

**CONSIDÉRANT** la généralisation de l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire national,

**CONSIDÉRANT** le calendrier de mise en œuvre effective de l'extension des consignes de tri des plastiques sur le périmètre du Syndicat Savoie déchets et des collectivités adhérentes, dont Cœur de Chartreuse,

Il convient d'actualiser la convention en vigueur, pour y intégrer les nouvelles sortes de plastiques issues du nouveau geste tri des ménages, et permettre l'intégration des tonnes correspondantes dans les circuits et filières de recyclage.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **APPROUVE** l'évolution du contrat de reprise pour intégrer les nouvelles sortes de plastiques triées sur le territoire
- **AUTORISE** la Présidente à signer les documents y afférents.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 17 octobre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

